

# Guide d'entretien de votre assainissement non collectif



Votre système d'assainissement n'est pas raccordé au «tout à l'égout». Il est dit «non-collectif», «autonome» ou encore «individuel».

Il est composé de dispositifs qui assurent la collecte, le prétraitement, l'épuration puis l'infiltration ou le rejet de l'ensemble des eaux usées d'une habitation. Bien conçu et correctement entretenu, il permet un traitement efficace des eaux.

Pour maintenir votre système d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement et pour augmenter sa durée de vie, un entretien régulier est nécessaire ■

*Avec mon agglo,*



## Schéma type d'un assainissement non collectif

### 1. La Collecte

L'ensemble des eaux usées de l'habitation, eaux vannes (WC) et eaux ménagères (cuisine ; salle de bains...), est collecté par un ensemble de canalisations.

### 2. Le Prétraitement

#### ■ FOSSE TOUTES EAUX

Les eaux usées acheminées sont ensuite prétraitées dans une fosse toutes eaux ou fosse septique. La fosse est dimensionnée pour assurer un temps de séjour des eaux usées de 3 jours minimum. Étanche, elle retient les matières en suspension grâce à son préfiltre intégré, ou dans le bac décolloïdeur qui lui fait suite, pour les installations plus anciennes.

Les bactéries anaérobies présentes liquéfient les eaux usées. Les boues s'accumulent dans le fond de la fosse. Ce processus entraîne la production de gaz carbonique, d'hydrogène sulfureux et de méthane, devant être évacués par l'extracteur de la ventilation pour éviter les problèmes d'odeurs et de corrosion.

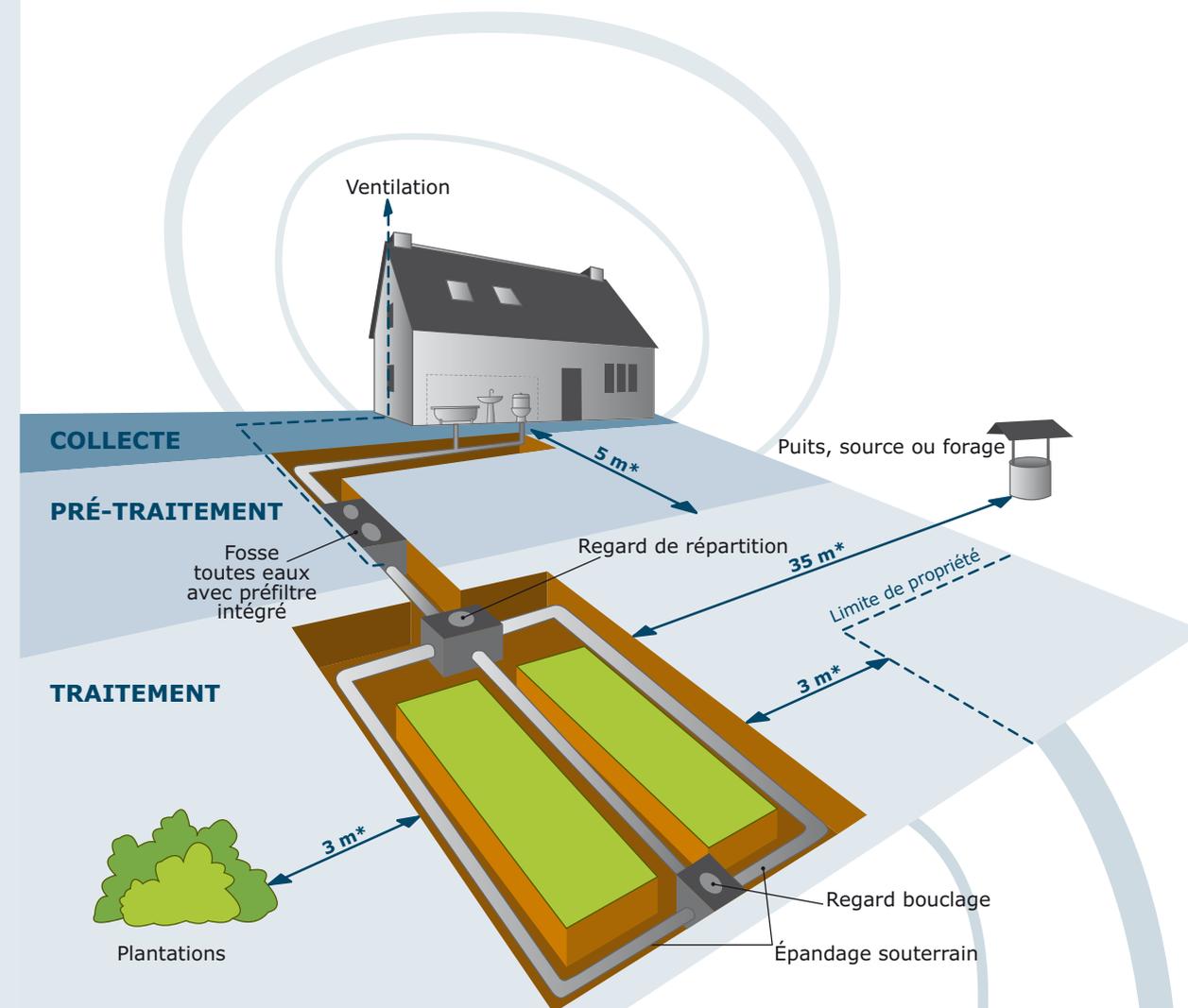
#### ■ BAC DEGRAISSEUR

Placé en amont de la fosse toutes eaux ou en parallèle de la fosse septique, le bac à graisses reçoit les eaux ménagères. Son rôle est de retenir les graisses, afin d'éviter le colmatage des canalisations situées en aval de la fosse.

Depuis 1996, le bac dégraisseur est mis en place seulement si la sortie des eaux usées de cuisine est à plus de 10 m de la fosse toutes eaux.

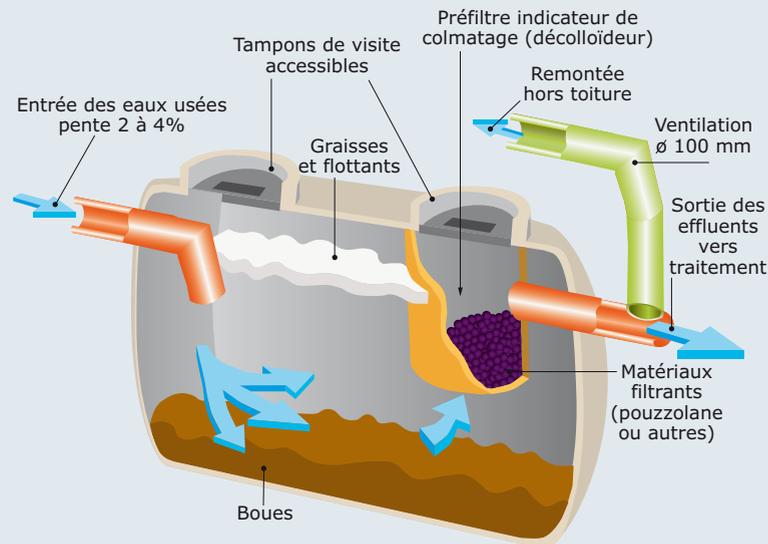
### 3- Le Traitement

En sortie de la fosse, les eaux contiennent encore 70 % de la pollution. L'élimination de cette pollution résiduelle est alors obtenue par infiltration dans le sol quand celui-ci le permet ou dans un massif de sol reconstitué, grâce à l'action des micro-organismes présents naturellement. Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol ou sont drainées vers un fossé.



\*distances mini. à respecter

Un entretien régulier de votre système permet d'éviter tout entraînement ou débordement de boues et de flottants vers le système de traitement.



### La vidange de la fosse « toutes eaux » ou la fosse septique

au minimum tous les 4 ans

La vidange de la fosse doit se faire minimum tous les 4 ans, pour éviter le départ des boues et matières solides vers le système de traitement.

Une petite fraction des boues doit être laissée en place après vidange pour un redémarrage rapide de l'activité des bactéries.

En cas de dysfonctionnements (odeurs) au redémarrage, l'apport d'activateurs bactériens est conseillé. Une fois la vidange effectuée, la fosse doit être immédiatement remplie à l'eau claire.

Le vidangeur est tenu de fournir à l'usager un document mentionnant :

- Les coordonnées du vidangeur
- L'adresse de l'installation vidangée
- Le nom de l'occupant ou du propriétaire
- La date de la vidange
- Les caractéristiques, la nature (graisses, boues,...) et la quantité des matières vidangées
- Le lieu d'élimination des matières de vidange

Ce bon de vidange est à conserver.

### L'entretien du préfiltre

au minimum 2 fois par an

Placé en sortie de fosse, le préfiltre permet de retenir les matières en suspension et d'éviter ainsi le colmatage du système de traitement. Il est le plus souvent constitué d'un panier à pouzzolane (roche volcanique). Des systèmes à cassettes ou à simple tube plongeur existent également.

Le préfiltre doit être sorti et nettoyé 2 fois par an au jet d'eau. La pouzzolane doit être remplacée tous les 4 ans minimum (on la trouve chez les revendeurs de matériaux).

Préfiltre à pouzzolane



Tube plongeur



Préfiltre à cassettes



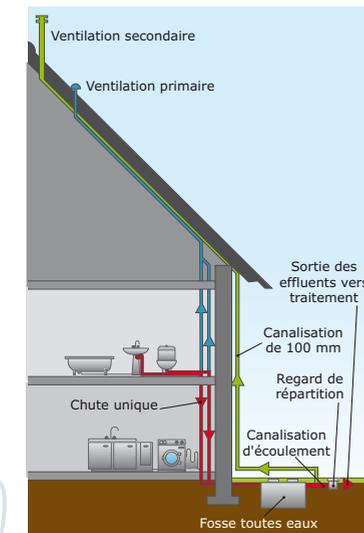
### La vérification de la ventilation régulièrement

La double ventilation de la fosse est indispensable pour garantir la durée de vie du système et éviter les nuisances olfactives. La ventilation secondaire, prise en sortie de fosse, en diamètre 100 mm, doit être exposée aux vents et munie :

- d'un extracteur éolien
- ou
- d'un extracteur statique



Vérifier régulièrement qu'elle s'effectue normalement. Certains éléments (feuilles, nids d'oiseaux,...) peuvent perturber le fonctionnement du dispositif.



Regard de répartition corrodé



Couvercle et réhausse de fosse corrodés (âgés de 2 ans)



Un défaut de ventilation peut entraîner l'effondrement des regards des éléments.

## L'entretien du bac dégraisseur

au minimum **3 à 4 fois par an**

Le bac doit être nettoyé tous les 3 à 4 mois minimum en enlevant les « pains de graisse » formés en surface et en nettoyant le bac à l'eau claire. Ces pains devront être égouttés avant de les évacuer aux ordures ménagères dans un sac étanche et résistant. Lors de la vidange de la fosse, le bac sera intégralement vidangé et nettoyé à l'eau claire.

## La vérification des regards de traitement

au minimum **2 à 4 fois par an**

- **Le regard de répartition** : il permet de répartir les eaux prétraitées. Vérifier l'écoulement et la bonne distribution des eaux vers les drains. Enlever régulièrement les matières qui peuvent s'y déposer et nettoyer le regard.
- **Le regard de bouclage** : il permet de s'assurer que les eaux se sont bien infiltrées. En cas de présence prolongée d'eau, rechercher la cause du dysfonctionnement : colmatage, filière non adaptée au sol,...

### POUR LES FILIÈRES DRAINÉES

- **Le regard de collecte** : il permet d'évacuer les eaux traitées vers le lieu de rejet. Vérifier que les eaux s'écoulent correctement.
- **Le rejet / l'exutoire** : veiller à ce que la canalisation de rejet ne soit pas obstruée, afin de permettre le bon écoulement des eaux traitées.

### SUR LA ZONE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ENTERRÉ

- Laisser accessibles tous les regards (ce sont les ouvertures qui permettent l'entretien du système de traitement).
- Ne pas recouvrir le système enterré par une dalle ou par du béton mais par une simple pelouse ou toute autre surface perméable permettant la circulation et les échanges d'air.
- Ne pas entreposer ni faire circuler de charges lourdes sur la zone.

### AUTOUR DU SYSTÈME DE TRAITEMENT

- Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes à moins de 3 mètres du système.
- Ne pas installer de puits pouvant servir à la consommation d'eau potable à moins de 35 mètres.

## L'entretien du poste de relevage

au minimum **2 fois par an**

Lorsque votre filière d'assainissement comporte une pompe de relèvement, avant la fosse, avant ou après le traitement :

- vérifier son bon état de fonctionnement,
- s'assurer que le flotteur de la pompe n'est pas coincé,
- nettoyer le poste à l'eau claire.

**ATTENTION** : pour les postes en sortie de filtre drainé : la pompe doit rester alimentée même en cas d'absence prolongée afin d'éviter la remontée d'eau dans le filtre.

## Le lit à massif de zéolithe

Se référer aux recommandations du constructeur

### EN SAVOIR PLUS...

#### Est-ce qu'il y a des produits que vous ne devez pas déverser dans les éviers, la cuvette des toilettes... ?

Oui, il ne faut jamais jeter :

- de liquides corrosifs : white spirit, acide, soude...
- d'huiles, notamment de vidange, de peinture, de médicaments : antibiotiques, sirops...
- d'objets susceptibles de boucher les canalisations (couches, serviettes périodiques, tampons, lingettes...)

En revanche, l'utilisation d'eau de javel, en quantité raisonnable, est possible.

Il est conseillé d'utiliser des lessives liquides afin de limiter la formation de blocs provenant de l'agglomération de lessives et de graisses.

Les eaux pluviales ne doivent jamais être raccordées au dispositif d'assainissement.

#### Que faire si un colmatage partiel du traitement apparaît ?

On peut tenter d'y remédier :

- en réalisant un curage des canalisations depuis le regard de répartition
- en obstruant le drain de la partie colmatée afin de le laisser au repos pendant plusieurs semaines

Pour toute question, notre équipe est à votre écoute :

#### Service Public d'Assainissement Non Collectif

La mission du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) est de contrôler les installations d'assainissement non raccordées au réseau public.

Il a aussi un rôle d'information, de conseil et de sensibilisation.

Tél. 02 96 05 60 80

Courriel : [communaute.agglomeration@lannion-tregor.com](mailto:communaute.agglomeration@lannion-tregor.com)

Site : <http://www.lannion-tregor.com>

